



LES Nuits DE Montseveroux

16 au 21 juillet 2024

Colombie
Géorgie
Île de Guam

lesnuitsdemontseveroux.fr
93 place du Château, 38122 Montseveroux

Peinture
Sculpture
Artisanat d'art

46^{ème}
**SALON
DES
ARTS**

CHÂTEAU DE
MONTSEVEROUX
**6 AU 21
JUILLET**

Ouvert tous les jours de 15h à 19h
à l'entrée libre
Vernissage le samedi 13 juillet à 18h
Prix du public remis le dimanche 21 juillet à 17h00

Pour tout le festival, réservation
en ligne vivement conseillée



» 56^{ème} édition

Programme 2024

Mardi 16 Juillet

- 15h00 **Après-midi des Nations**
Roussillon / Salle le Sémaphore
Colombie et Île de Guam
★ 10€ à partir de 12 ans
- 20h00 **Spectacle Sémaphore**
Roussillon / Salle le Sémaphore
Colombie et Île de Guam
★ 12€ à partir de 12 ans

Mercredi 17 Juillet

- 19h00 **Animation centre de Vienne**
Colombie et Île de Guam

Jeudi 18 Juillet

- 19h30 **Dîner spectacle**
Colombie et Île de Guam
★ 38€ / 20€ (-12 ans) sur réservation

Vendredi 19 Juillet

- 19h30 **Présentation des groupes**
Colombie, Géorgie et Île de Guam
- Soirée latino**
Colombie
★ Participation libre
- 23h00 **Feu d'artifice**

» **Arts, danses et musiques du monde**

Samedi 20 Juillet

- 10h30 **Animation Marché de Vienne**
- 13h30 **Concours de pétanque**
Conscrits de Montseveroux
★ 10€ la doublette
- 17h00-23h00 **Marché artisanal des créateurs**
- 17h30 **Concert à l'église**
Géorgie et Île de Guam
★ Participation libre
- à partir de 18h00 **Paëlla géante**
Animation par
★ 10€
- 20h30 **Spectacle de gala**
Colombie, Géorgie et Île de Guam
★ 12€ à partir de 12 ans

Dimanche 21 Juillet

- 15h00 **«Dessine moi un artiste»**
Peinture sur fresque
★ Participation libre
- 16h00 **Visite Musicale**
Géorgie
- 17h30 **Animation de rue**
Colombie, Géorgie et Île de Guam
- 19h00 **Spectacle de clôture**
Colombie, Géorgie et Île de Guam
★ 12€ à partir de 12 ans



- ★ Ouverture des portes 1h avant chaque spectacle.
- ★ L'organisation se réserve tout droit de modifications.
- ★ En cas de pluie, le spectacle est maintenu dans la cour du château.
- ★ Buvette et restauration sur place.



PROCES-VERBAL SEANCE DU 21 MAI 2024

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE VINGT-ET-UN MAI à 20 H 30**

Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Mme OGIER Karelle, Maire.
Date de convocation : 16/05/2024.

Présents : Mme Karelle OGIER, Mme Nathalie FERNANDES, MM. Bernard GLABACH, Pierre PIVOTSKY, Bernard CLECHET, Julien RIAS, Gilbert CHAMPION, Mikael LABRUYERE.

Excusés : M. Alain ALLEC (pouvoir à Mme Nathalie FERNANDES), M. Christian FOURNIER, M. Raymond VARNIER, M. Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET

Absent : M. Thierry BAGUET.

Madame Nathalie FERNANDES a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En exercice : 13 Présents : 8 Pouvoir de vote : 1 Votants : 9

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- ENS « La Sanne Amont » : demande des subventions pour les actions programmées en 2024
- Personnel : création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
- Ecole : autorisation pour signer la convention pour l'organisation d'interventions musicales dans les écoles primaires de la Communauté de Communes impliquant un intervenant en milieu scolaire du conservatoire 6/4

- Questions diverses :

- * projet parvis,
- * fête de la musique,
- * PLUi,
- * Mode de diffusion de la concertation avec la population en vue de l'identification des ZAEnR, ...

Mme le Maire demande si les conseillers veulent aborder certains points en questions diverses :

- M. Bernard GLABACH : cour du château
- M. Gilbert CHAMPION : point sur concert du 25 mai
- Mme Karelle OGIER : proposition de don de tables et chaises par le lycée Ella Fitzgerald, planning élections européennes

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation. Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2024-23

Objet : Espace naturel Sensible « La Sanne »

Demande des subventions pour les actions programmées en 2024

Madame le maire rappelle au conseil municipal que le Plan de gestion de l'ENS « La Sanne Amont » 2021-2025 prévoit la programmation d'opérations sur le site chaque année.

Ainsi, pour l'année 2024, l'estimation des actions programmées à ce jour s'élève à 17 648,00 € hors taxes se décomposant de la façon suivante :

- **ECOLOGIA CONSEILS (M. Yvain Dubois)**

Op° 26-Inventaire des chauves-souris 4 800,00 € HT

- **M. Nicolas SOUVIGNET**

Op° 7-Suivi des oiseaux 605,00 € HT

Op° 29-Suivie des amphibiens 2 750,00 € HT

TOTAL 3 355,00 € HT

- PRELE

Op° 13-Limitation du développement des espèces exotiques envahissantes	750,00 € HT
Op° 14-Réalisation de visites régulières sur le site (1 par mois)	action bénévole
Op° 31-Réalisation d'animations « Nature »	750,00 € HT
Op° 36-Entretien sentier de découverte et parking	750,00 € HT
Op° 38-Création de sentiers de découvertes temporaires	500,00 € HT
TOTAL	2 750,00 € HT

- Association CHAMPIFLORE

Op° 30-Inventaire des champignons	500,00 € HT
---	--------------------

- GAEC DE SAINT SULPICE

Op° 15-Création et entretien de sites de reproduction pour le Sonneur à ventre jaune	850,00 € HT
Op° 21-Entretien et création des clôtures	500,00 € HT
Op° 27-Entretien des mares	500,00 € HT
TOTAL	1 850,00 € HT

- GAY ENVIRONNEMENT

Op° 3-Suivi de la qualité de l'eau	4 393,00 € HT
--	----------------------

Madame le Maire précise qu'il convient d'ajouter à ces opérations le coût de l'accompagnement de la commune par M. Nicolas SOUVIGNET dont le montant s'élève à 2.000 €.

Madame le maire rappelle que ces actions sont subventionnées par le Département à hauteur de 89,74%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (9 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

- Valide les actions 2024 du plan de gestion de l'ENS La Sanne Amont 2021-2025 et le budget associé,
- Sollicite le Département pour l'obtention des subventions,
- Charge Mme le Maire de faire le nécessaire auprès du Département,
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

DELIBERATION N° 2024-24

Objet : Personnel : création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Madame le maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Compte-tenu de l'arrêt maladie de 2 mois de l'agent technique titulaire et de son placement en temps partiel thérapeutique, beaucoup de tâches liées au poste sont à mettre à jour. Il apparaît nécessaire de prévoir la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour une durée de 6 mois, l'ensemble des tâches liées à ce poste ne pouvant pas être réalisées par les agents permanents de la collectivité

Mme le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois. Cet agent assurera ces fonctions à temps complet et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Il est précisé qu'à ce jour trois candidatures ont été reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (9 voix pour, 0 contre et 0 abstention) décide :

- D'adopter la proposition du Maire,

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

DELIBERATION N° 2024-25

Objet : Ecole : autorisation pour signer la convention pour l'organisation d'interventions musicales dans les écoles primaires de la Communauté de Communes impliquant un intervenant en milieu scolaire (IMS) du conservatoire 6/4

Madame le Maire expose que les statuts de la Communauté de Communes permettent la mise à disposition d'enseignants du Conservatoire 6/4 aux communes qui en feraient la demande.

Depuis sa création en 2019, la Communauté de Communes « Entre Bièvre Et Rhône » a affirmé sa volonté d'inscrire dans ses compétences relatives à l'enseignement artistique une place remarquable à l'éducation musicale en milieu scolaire. Cette volonté a été réaffirmée lors de l'adoption du nouveau projet d'établissement du Conservatoire 6/4, en novembre 2023.

De plus, depuis décembre 2023, la Communauté de Communes EBER détient le label « 100% EAC » sur son territoire, valorisant les actions à cette destination, dont l'éducation musicale fait partie.

Les tarifs et modalités de mise à disposition des enseignants dans les communes ont été actualisés lors du conseil communautaire du 29 avril 2024. Le tarif a été fixé à 68€/l'heure, à compter de septembre 2024. Il est possible de s'engager sur une ou deux années scolaires.

Un volant d'heures par classe est préconisé :

- Pour les maternelles : cycle de 5H/classe. Variante / 5H concentrées sur une semaine de projet musical « en immersion »
- Pour les primaires : cycle de 15H/classe
- Possibilité d'une formule d'intervention tout au long de l'année : 30H/classe.

Sont comprises dans le volant d'heures les éventuelles restitutions des projets.

La facturation est au semestre. Un titre sera émis en janvier pour les interventions effectuées entre septembre et décembre et un titre en juillet pour les interventions effectuées entre janvier et juin.

Toutes les heures prévues dans la convention seront facturées. En cas d'absence, un report des heures est envisageable dans l'année scolaire, dans la mesure où le commanditaire respecte un délai de prévenance de 2 mois minimum.

En cas d'absence non remplacée de l'IMS qui serait imputable à l'organisation du 6/4, cette heure ne serait pas facturée à la commune.

Afin que ces interventions musicales puissent être mises en place à l'école, il est nécessaire que la commune choisisse le volant d'heures et la durée d'engagement souhaités et signe une convention avec la Communauté de Communes en plus de la charte des interventions musicales en milieu scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (9 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

- Autorise Mme le Maire à signer la convention pour l'organisation d'interventions musicales dans les écoles primaires de la Communauté de Communes impliquant un intervenant en milieu scolaire (IMS) du Conservatoire 6/4 pour une durée d'un an (année scolaire 2024-2025) et pour un volant d'heures de 15h00/classe,
- Autorise Mme le Maire à signer la « Charte des interventions musicales en milieu scolaire proposées par le Conservatoire 6/4 » - EBER CC », et plus généralement tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

*** M. Bernard GLABACH :**

- Cour du château : des travaux de réfection sont prévus dans la cour du château. Après état des lieux, il semble que remettre du gravier apparaîtrait suffisant car le sol en-dessous avait été très bien stabilisé lors des travaux initiaux. Il conviendrait de reprendre contact avec la société qui a fait le devis pour savoir plus précisément quels travaux sont envisagés.

M. Julien RIAS répond qu'il lui semble qu'un léger décaissement était prévu pour que le gravier soit bien maintenu au sol. Il se charge de demander plus de précisions à l'entreprise.

*** M. Gilbert CHAMPION :**

- Concert de harpes du 25 mai 2024 : problème pour la tenue d'une buvette. Les associations ne sont globalement pas motivées, d'autant plus que lors de ces manifestations la buvette ne leur rapporte pas beaucoup. L'association Meeple bleu s'est proposée et aurait quelques bénévoles disponibles. Si cela se concrétise, il faudra de l'aide pour installer les tables. Déclaration de buvette à prévoir.

Rappel : installation du podium à l'église le vendredi soir à partir de 19h00 et démontage après le concert.

* **M. Julien RIAS** :

- Fête de la musique : 21 juin 2024. Deux groupes chevronnés et un orgue de barbarie seront présents. Proposition d'un jeune batteur. Encore en attente de retours, notamment Cru de Paille, et à la recherche d'un groupe de danse contemporaine.

La soirée pourrait débiter vers 18h00/18h30.

Une réunion sera organisée le 30 mai à 20h30 avec les différents acteurs pour planifier la soirée.

Au niveau circulation, il faut prévoir la même réglementation que l'année dernière.

* **Mme Karelle OGIER** :

- Projet parvis château : deux scénarii ont été proposés par Cambium. Les élus ayant participé à la présentation sont plutôt favorables au premier scénario.

L'idée de base est la même dans les deux projets : le but est d'obliger les conducteurs à ralentir. Il n'y aura plus de places de parking devant le château, la cabane à livres sera déplacée, l'arrêt de bus sera déplacé sur le parking de l'école (pour tous les bus).

Le monument aux morts serait positionné différemment.

Mme le Maire demande leur avis aux conseillers. Pour des raisons pratiques (notamment d'entretien, le deuxième scénario prévoyant beaucoup plus d'enherbement), la majorité est favorable au 1^{er} scénario.

- PLUi : lors de la dernière réunion, les retours émis par la commune lors du débat sur le PADD en conseil municipal ont été évoqués. Peut-être amèneront ils quelques améliorations pour les petites communes ?

Pour Montseveroux, la zone constructible serait de 3 ha. Le travail sur le zonage est en cours, une nouvelle réunion étant prévue jeudi 23 mai.

M. Cléchet précise que jusqu'en 2040 le quota serait de 45 nouveaux logements.

Un travail de densification des « Bournes » a été fait et la densification du village est en cours.

Il a été demandé de reprendre en compte le problème de l'assainissement sur certains quartiers.

- ZAE nR : la consultation sera faite par voie dématérialisée. La concertation publique aura lieu du 27 mai au 23 juin.

- Don de tables et chaises par le lycée Ella Fitzgerald : la commune se positionne sur 60 chaises et 10 tables.

- Planning élections européennes : il manque de personnes sur certains créneaux horaires. A compléter.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h46.